

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : RENLAM® LY 5210 CH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Solution de résine époxy

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Suter Kunststoffe AG
Adresse : Aefligenstrasse 3
CH-3312 Fraubrunnen
Suisse
Téléphone : +41 (0)31 763 60 60
Téléfax : +41 (0)31 763 60 61
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@swiss-composite.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : ToxInfo Suisse, Tel. 145, International +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

4,4'-Méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]

1,4-Bis(2,3-époxypropoxy)butane

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RENLAM® LY 5210 CH

Version 1.0 Date de révision: 01.08.2018 Numéro de la FDS: 400001010114 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 01.08.2018

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
4,4'-Methylenebis[N,N-bis(2,3-epoxypropyl)aniline]	28768-32-3 249-204-3	Skin Sens.1B; H317 Aquatic Chronic2; H411	>= 70 - < 90
1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane	2425-79-8 219-371-7 603-072-00-7 / 01-2119494060-45	Eye Dam.1; H318 Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 20 - < 25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Traiter de façon symptomatique.
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
 En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
 Enlever les lentilles de contact.

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
4,4'-Méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg
	Travailleurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
4,4'-Méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]	Eau douce	0,0047 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,00047 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,047 mg/l

RENLAM® LY 5210 CH

Version 1.0 Date de révision: 01.08.2018 Numéro de la FDS: 400001010114 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 01.08.2018

	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,0172 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,00172 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,0115 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
 Lunettes de sécurité à protection intégrale
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
 Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile
 Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Type de particules (P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : liquide

Couleur : jaune

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : 6 (20 °C)
Concentration: 500 g/l

Point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Point d'éclair : 170 °C
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 0,002 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : 1,17 (25 °C)

Densité : 1,17 g/cm³ (25 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : > 200 °C

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	2 300 - 3 300 mPa,s (25 °C)
Propriétés explosives	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Des bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

cutanée - Produit

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:**

4,4'-Méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Espèce: Lapin

Evaluation: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

1,4-Bis(2,3-époxypropoxy)butane:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:**

4,4'-Méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Espèce: Lapin

Evaluation: Pas d'irritation des yeux

Résultat: Pas d'irritation des yeux

1,4-Bis(2,3-époxypropoxy)butane:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:**

4,4'-Méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Sensibilisant faible

1,4-Bis(2,3-époxypropoxy)butane:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Evaluation:

Donnée non disponible

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:**

4,4'-Méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif

1,4-Bis(2,3-époxypropoxy)butane:

Génotoxicité in vitro : Concentration: 10 - 5000 µg/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

: Concentration: 1 - 100 µg/L
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Composants:

4,4'-Méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Type de cellule: Germe
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: OCDE ligne directrice 483
Résultat: négatif

Type de cellule: Germe
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 483
Résultat: négatif

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce utilisée pour le test: Souris
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 4 d
Dose: 187.5 - 750 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Espèce utilisée pour le test: Rat
Type de cellule: Cellules du foie
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif

Composants:**4,4'-Methylenebis[N,N-bis(2,3-epoxypropyl)aniline]:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Composants:**4,4'-Methylenebis[N,N-bis(2,3-epoxypropyl)aniline]:**

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la fertilité : Donnée non disponible

Composants:**4,4'-Methylenebis[N,N-bis(2,3-epoxypropyl)aniline]:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 90 Poids corporel mg / kg

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Composants:

4,4'-Méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la
- Evaluation reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:**

4,4'-Méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 50

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 13 Weeks Nombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subchronique

1,4-Bis(2,3-époxypropoxy)butane:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 200 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 28 d Nombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subaiguë

Toxicité à dose répétée - : Donnée non disponible
Evaluation

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:**

4,4'-Methylenebis[N,N-bis(2,3-epoxypropyl)aniline]:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 6 - < 8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 11 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38 412 Part 8

Évaluation Ecotoxicologique

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 75 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : EL50 : > 160 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:**

4,4'-Méthylènebis[N,N-bis(2,3-epoxypropyl)aniline]:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Résultat: N'est pas biodégradable.
Biodégradation: > 9 - < 10 %
Durée d'exposition: 29 - 30 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 20 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 43 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:**

4,4'-Méthylènebis[N,N-bis(2,3-epoxypropyl)aniline]:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,12 (22 °C)
pH: 6,7
Méthode: OCDE ligne directrice 107

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

1,4-Bis(2,3-époxypropoxy)butane:
Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,269 (25 °C)
pH: 6,7
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:**

4,4'-Méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:
Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: < 18
Méthode: OCDE ligne directrice 121

1,4-Bis(2,3-époxypropoxy)butane:
Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 12,59
Méthode: OCDE ligne directrice 121

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro ONU : UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
 (TETRAGLYCIDYL METHYLENEDIANILINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9

14.4 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : Miscellaneous
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

14.1 Numéro ONU : UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
 (TETRAGLYCIDYL METHYLENEDIANILINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9

14.4 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : 9
 EmS Code : F-A, S-F

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : oui

ADR

14.1 Numéro ONU : UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
 (TETRAGLYCIDYL METHYLENEDIANILINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9

14.4 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : oui

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

RID

14.1 Numéro ONU : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TETRAGLYCIDYL METHYLENEDIANILINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9

14.4 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : oui

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation - Future sunset date : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20 000 kg

Autres réglementations:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

Classification du mélange:**Procédure de classification:**

RENLAM® LY 5210 CH

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.08.2018	400001010114	Date de la première version publiée: 01.08.2018

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.